

Dominique BUSSEREAU
Ancien Ministre
Député de la Charente-Maritime
Président du Département de la Charente-Maritime
et de l'Assemblée des Départements de France

N/Réf. : DB/BZ/2016-11

Le - 9 NOV. 2016

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir un courrier dans lequel vous attirez mon attention sur l'amendement porté par le député de l'Essonne Franck Marlin, visant à supprimer le financement de nouveaux radars en 2017, prévu par le projet de Loi de Finances. Je n'ai pas souhaité cosigner cet amendement mais j'ai pris note de vos arguments.

Bien sûr une politique efficace de sécurité routière ne saurait se limiter à l'implantation de radars contrôlant la vitesse des automobilistes.

Elle est néanmoins indispensable pour lutter contre la mortalité routière, qui était de 16000 morts par an dans les années 1970. Malgré la diminution du nombre de morts sur les routes jusqu'en 2013, le nombre d'accidents mortels est passé de 3 384 en 2014 à 3 464 en 2015, soit une augmentation de 2,4 %. Le but recherché via l'implantation des radars n'est pas la sanction, mais le changement des comportements, pour aboutir à une baisse constante de la mortalité routière.

Soyez assuré de ma volonté de défendre une position raisonnable en matière de sécurité routière.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Dominique BUSSEREAU

Monsieur Abel Ausseres
57 rue Paul Doumer
17200 Royan